Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 V.296 Vœu relatif au mobilier urbain et à l'utilisation de la place du Panthéon (5e)

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la communication 2017 DVD 27 – réaménagement de sept places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta ;

Considérant la mission de « programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des fêtes et de la place du Panthéon » ;

Considérant la mission de « co-conception, et d'action de mise en mouvement en vue de l'aménagement de la place du Panthéon » ;

Considérant la mission de « co-conception et de co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires sur chacune des 7 places », mission confiée au groupement EMMA BLANC SARL (mandataire)/ Collectif ETC/ GENRE ET VILLE/ LIGNE BE SARL pour la place du Panthéon ;

Florence BERTHOUT et les membres du groupe les Républicains

Émettent le vœu:

Qu'une Charte municipale d'utilisation de la Place du Panthéon soit conjointement élaborée par la mairie de Paris et la mairie d'arrondissement en lien avec le conseil de quartier, les institutions et les riverains de la place.